



## **RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU DIRECTEUR ET DES PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION SPORTIVE**

### **Consultation à distance du 6 juin 2022**

**Elus interrogés** : Mme. Claudine JANNIC, Elsa MARTINS, Sandrine PIERRE ;

**MM.** Eric BOIVENT, Jean-Charles HERVY, Christophe HOUVARD, Nicolas METAYER ;

**Gaëtan LUCAS n'a pas participé à la consultation à distance**

### **Question 1 : L'équipe féminine de la BAB22 - forfait général - qui évoluait en championnat Ligue RF2 cette saison 2021 - 2022 sera reversée en championnat PRF la saison prochaine 2022 - 2023**

Elsa MARTINS ne se prononce pas.

Les autres personnes interrogées votent « oui ».

**A la majorité des personnes interrogées, le Bureau Directeur élargi au Président de la Commission sportive propose d'intégrer l'équipe féminine de la BAB 22 – forfait général en championnat Ligue RF2 lors de la saison 2021-2022 – à être reversée en championnat PRF pour la saison 2022-2023.**

### **Question 2 : L'équipe féminine de la BAB22 qui se maintient sportivement en PRF cette saison 2021 - 2022 sera maintenue en championnat PRF la saison prochaine - 2022 - 2023**

Tous les élus interrogés se prononcent pour le maintien de l'équipe féminine de la BAB 22 qui s'est maintenue sportivement dans le championnat PRF lors de la saison 2021-2022 en championnat PRF pour la saison 2022 - 2023.



**A l'unanimité des membres interrogés, le Bureau Directeur élargi au Président de la Commission Sportive propose de maintenir l'équipe de la BAB 22 qui s'est maintenue sportivement dans le championnat PRF lors de la saison 2021 – 2022 en championnat PRF pour la saison 2022 – 2023.**

**Question 3 : dans l'hypothèse de la validation des deux premières résolutions : application de la règle de la personnalisation des équipes lorsque deux équipes d'un même groupement sportif évoluent dans la même division d'une catégorie.**

Tous les élus interrogés se prononcent pour la personnalisation des équipes lorsque deux équipes d'un même groupement sportif évoluent dans la même division d'une catégorie.

**A l'unanimité des membres interrogés, le Bureau Directeur élargi au Président de la Commission Sportive propose que deux équipes qui évoluent dans la même division d'une catégorie soient personnalisées.**

Ces propositions seront prises en compte pour la conception de la poule du championnat féminin PRF 2022 – 2023 présentée lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022.

Le Président du CD 22  
Eric BOIVENT

Le Secrétaire Général du CD 22  
Christophe HOUVRARD